Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALON SUR SAONE - 7102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/10/2026 - 5991 - 2024 B 00097 - 984 189 373 - 2M INVEST

BILAN - SIMPLIFIE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SAS 2M INVEST	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	7 rue Jean Bouveri 71300 MONTCEAU-LES-MINES	
SIRET	9 8 4 1 8 9 3 7 3 0 0 0 1 7	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

ACTIF

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles : Fonds commercial * 010		012	
	Immobilisations incorporelles : Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles * 028		030	
	Immobilisations financières * (1) 040	454 586	042	454 586
	Total I (5) 044	454 586	048	454 586
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052	
	STOCKS : Marchandises * 060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066	
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés * 068		070	
	Créances (2) : Autres * (3) 072	50 000	074	50 000
	Charges constatées d'avance * 092		094	
	Valeurs mobilières de placement 080		082	
	Disponibilités 084	221 311	086	221 311
	Total II 096	271 311	098	271 311
	Total général (I + II) 110	725 896	112	725 896

PASSIF

		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	500 000
	Ecarts de réévaluation 124	
	Réserve légale 126	26 078
	Réserves réglementées * 130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131) 132	
	Report à nouveau 134	
	Résultat de l'exercice 136	190 629
	Subventions d'investissement 137	
	Provisions réglementées 140	549
	Total I 142	717 255
	Provisions pour risques et charges **Total II** 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156	4 537
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164	
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	1 110
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169) 172	1 452
	Comptes courants d'associés 173	
	Autres dettes 175	1 543
	Produits constatés d'avance 174	
	Total III 176	8 641
	Total général (I + II + III) 180	725 896

CENTRE COMPTABLE A L'ORIGINAL

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 498
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	50 000

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2M INVEST

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		services *			217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	2 451
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243		)	244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)	252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	
	Dotations aux dépréciations					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	336
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	2 787
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-2 787
Produits financiers (III)	280	245 281		**Charges financières (V)**		294	50 020
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	393
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	1 452
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310	190 629

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 : 312 — 190 629 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	1 452	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	9 600	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987			342	
	France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989				
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350	192 000
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352	9 681	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2		370	9 681	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAS 2M INVEST

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 725 896,28 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 190 628,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Le 02/12/2025 acquisition de 1 498 parts sur les 1 500€ de la SCI LMSM.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CRÉANCES

SAS 2M INVEST

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 712		1 712
Actif circulant			
Débiteurs divers	50 000	50 000	
TOTAL	**51 712**	**50 000**	**1 712**

CAPITAL SOCIAL

SAS 2M INVEST

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000,00	100
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000,00	100

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS 2M INVEST

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	4 537	4 537		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 110	1 110		
Impôts sur les bénéfices	1 452	1 452		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 498	1 498		
Autres dettes	45	45		
TOTAL	**8 641**	**8 641**		

2M INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros,
siège social : 7 rue Jean Bouveri
71300 MONTCEAU-LES-MINES
RCS de CHALON-SUR-SAONE 984 189 373

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 17 AVRIL 2026
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 190 628,52 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**190 628,52 euros**
A la réserve légale	23 922,42 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 30 euros par actions.	150 000,00 euros
Le solde En totalité au poste « autres réserves » qui s'élève ainsi à 16 706,10 euros.	16 706,10 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 567 255 euros.
La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 150 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 31,40 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.
Enfin, pour le solde de résultat net, soit 2 155,16 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle les distributions de dividendes effectuées depuis la constitution de la Société :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2024	120 000,00	20,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
Monsieur MENTRE

